



Information Commission Permanente du 25 mai 2020

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les membres de la commission permanente se sont prononcés sur les dossiers par vote électronique. La Commission Permanente du Conseil départemental a examiné les 41 dossiers à l'ordre du jour de la séance du 25 mai 2020. Parmi ceux-ci, on notera en particulier les suivants :

Publié le 09 juin 2020

INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ENFANCE ET FAMILLE, FONDS EUROPEENS

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, le Conseil départemental mesure pleinement l'impact de celle-ci sur le tissu associatif et les emplois qui s'y rattachent.

C'est pourquoi, dès à présent, **un fonds de soutien exceptionnel aux Associations caritatives est mobilisé, particulièrement auprès des plus fragiles. 60.000 €** sont ainsi répartis entre EMMAÛS 24, Les Restaurants du Coeur, la Banque Alimentaire, l'Association Départementale de Protection Civile de la Dordogne, le Secours Populaire et le Secours Catholique (10.000 € sont attribués à chaque structure).

Au titre du **soutien à des actions d'insertion au profit des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, attribution de **552.421 €** répartis entre diverses structures d'insertion oeuvrant en faveur de l'accès aux droits essentiels ; le lien social et la mobilisation sociale et professionnelle ; l'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi et la mise en activité et en emploi.

Intervention de conventions **avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**, prévoyant l'attribution de :

- **200.000 €** pour les frais de gestion de la coordination des aides financières du Comité Local de Coordination des Aides (COLCA),
- **100.000 €** pour la gestion financière et comptable du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de la **conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Dordogne**, attribution de **582.822 €** répartis entre des structures associatives (442.630 €) et des <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/information-commission-permanente-du-25-mai-2020-15834?>

Dordogne, attribution de **502.022 €** répartis entre des structures associatives (442.050 €) et des structures publiques (140.192 €).

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Dans le cadre des **actions générales d'animation économique**, des subventions ont été attribuées à des **entreprises relevant du secteur de l'agroalimentaire et du bois** pour la réalisation d'investissements matériels, à hauteur de **313.375 €** répartis entre **9 entreprises**.

ROUTES

Au titre des **travaux divers d'amélioration du réseau routier départemental**, **40.000 €** ont été attribués en faveur d'une reprise de chaussée sur la RD 708 à Villeteureix.

Au titre du **programme de modernisation du réseau routier**, **160.000 €** ont été attribués répartis entre la remise en état de la chaussée sur la RD 68 à Sorges-et-Ligueux-en-Périgord (50.000 €) et la reconstruction d'un ouvrage hydraulique sur la RD 3 à Saint-Laurent-des-Hommes (110.000 €).

EDUCATION

Au titre des **bourses départementales aux collégiens**, **94.520 €** ont été votés, répartis entre 1233 élèves. Au titre des **classes de découvertes**, **1668 €** ont été attribués à 4 écoles primaires et élémentaires.

Au titre du **soutien à différents Organismes ou Associations ayant des initiatives en direction de la Jeunesse**, attribution de **242.000 €** répartis entre la Ligue de l'Enseignement et les Francas de la Dordogne.

JEUNESSE ET SPORTS

Au titre des **subventions au mouvement sportif**, **301.497 €** ont été votés en direction des clubs sportifs, des comités, d'actions diverses et de manifestations.

CULTURE ET LANGUE OCCITANE

Intervention de conventions et attribution de **299.400 €** répartis entre des centres culturels (72.500 €), des associations (182.800 €) et des manifestations (44.100 €).

Au titre du **soutien aux initiatives culturelles concertées**, attribution de **13.550 €** répartis entre les communautés de communes Isle-Loue-Auvézère et Périgord-Limousin.

Attribution de **20.000 €** à la **Fondation du Patrimoine** au titre de la sauvegarde, la restauration <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/information-commission-permanente-du-25-mai-2020-15834?>

et la valorisation du patrimoine rural.

AGRICULTURE, FORET ET AMENAGEMENT RURAL

131.500 € ont été attribués à 9 associations (112.500 €) et manifestations (19.000 €).

Au titre du **fonds de soutien à la forêt, 40.600 €** ont été votés par les élus, répartis entre 3 bénéficiaires.

TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

110.400 € ont été votés au titre de l'éducation à l'environnement et l'amélioration de la connaissance du milieu naturel.

LOGEMENT

Au titre de **l'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, 34.000 €** ont été votés au bénéfice de **68 bénéficiaires**.